

Commune d'ESSOUVERT
Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal en date du 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars à 19 h 30

Le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Présents : Henri AUGER, Véronique BLAIN, Sylvaine CADORET, Gérard CONNAN, Pierre GEOFFROY, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER, Patrick WAREMBOURG

Absents excusés : Dominique BERNAZEAU qui a donné pouvoir à Christiane VALAYER, Anne DURIEUX, Émilie RACAULT

Absents non excusés : Dominique BERTIN, Luc ZEMMOUCHE

Secrétaire de séance élu : Jean-Luc LEAUD

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Mr le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2024.

Convention CDC Vals de Saintonge : mise à jour des statuts :

Monsieur le maire expose que le Conseil Communautaire du 18 décembre 2024 a procédé à de nouvelles modifications des statuts de Vals de Saintonge Communauté. Celles-ci résultent de la démarche « compétences et ressources » menée avec les élus du territoire depuis l'automne 2023 et du passage de 110 à 109 communes suite à la création de la commune nouvelle Rives-de-Boutonne. Les propositions ont été validées en juin 2024 lors des 4 rencontres sur différents secteurs du territoire des Vals de Saintonge et lors du conseil communautaire non délibératif du 8 juillet 2024 dédié spécifiquement à cette démarche.

| | | |
|--------------------|----------------|---------------------|
| Ont voté pour : 13 | Abstention : 0 | Ont voté contre : 0 |
|--------------------|----------------|---------------------|

Convention participation Mutuelle Santé par le Centre de Gestion 17 :

Après la mise en place de la participation obligatoire pour le risque prévoyance, celle-ci deviendra également effective au 1^{er} janvier 2026 pour le risque santé.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé au 1^{er} janvier 2026.

| | | |
|--------------------|----------------|---------------------|
| Ont voté pour : 13 | Abstention : 0 | Ont voté contre : 0 |
|--------------------|----------------|---------------------|

Convention d'assistance technique générale par le Syndicat de Voirie 17:

Dans le souci d'une meilleure gestion du budget de la collectivité, notamment en termes de dépenses de voirie, le **Syndicat Départemental de la Voirie propose à la commune de renouveler sa mission d'Assistance Technique Générale** qui permet:

- 1) Une assistance technique et administrative,

- 2) La production d'un diagnostic de voirie recensant les aspects géométriques de la voirie communale, son état structurel, la présence d'ouvrage d'art ainsi qu'une estimation par ratios du coût du maintien de la voirie en bon état de service.

| | | |
|--------------------|----------------|---------------------|
| Ont voté pour : 13 | Abstention : 0 | Ont voté contre : 0 |
|--------------------|----------------|---------------------|

Modification du tableau des effectifs :

Suite à un changement de contrat et à un avancement de grade concernant 2 agents communaux, la commune décide :

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 4/35^{èmes} (fraction de temps complet),
- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, à raison de 35/35^{èmes},

| | | |
|--------------------|----------------|---------------------|
| Ont voté pour : 13 | Abstention : 0 | Ont voté contre : 0 |
|--------------------|----------------|---------------------|

Convention fourrière 2025 avec la SPA de Saintes:

Le conseil municipal décide de renouveler comme chaque année la convention de fourrière avec la SPA de Saintes concernant le ramassage des animaux errants en 2025. Il propose de choisir la formule « tout compris » (avec déplacement de la SPA) au tarif de 0,65€ par habitant, soit 1029 x 0,65€, soit 668,85€

| | | |
|--------------------|----------------|---------------------|
| Ont voté pour : 13 | Abstention : 0 | Ont voté contre : 0 |
|--------------------|----------------|---------------------|

Délibération fin de projet SEMIS :

Considérant le refus d'attribution d'agrément à la SEMIS par la DDTM pour son projet d'implantation des 6 logements sur notre lotissement Fief du Pin à ESSOUVERT, Mr le Maire propose au conseil municipal d'abandonner ce projet Semis et de repasser le prix des parcelles à 37,90€ du m².

| | | |
|--------------------|----------------|---------------------|
| Ont voté pour : 13 | Abstention : 0 | Ont voté contre : 0 |
|--------------------|----------------|---------------------|

Approbation des comptes SEMIS 2023 :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la SEMIS de Saintes, a adressé à la commune les bilans 2023 des opérations réalisées sur la commune d'Essouvert, ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur l'exercice écoulé et donne quitus au mandataire pour cette période.

| | | |
|--------------------|----------------|---------------------|
| Ont voté pour : 13 | Abstention : 0 | Ont voté contre : 0 |
|--------------------|----------------|---------------------|

Délibération pour vente terrain communal aux Suires :

Mr le maire fait part du souhait de propriétaires aux Suires de racheter un bout de parcelle communale jouxtant leur terrain soit environ 20 m²

Le conseil municipal réuni ce jour est d'accord à l'unanimité pour vendre ce bout de parcelle à condition que les futurs acquéreurs s'engagent à prendre en charge tous les frais concernant cette affaire, soit les frais de division parcellaire et les frais notariés.

| | | |
|--------------------|----------------|---------------------|
| Ont voté pour : 13 | Abstention : 0 | Ont voté contre : 0 |
|--------------------|----------------|---------------------|

Délibération pour vente terrain communal à Puymoreau:

Mr le maire informe le conseil municipal qu'un nouveau propriétaire à Puymoreau, souhaite régulariser une ancienne situation apparue lors d'un récent bornage. Celui-ci fait apparaître que les précédents propriétaires avaient par mégarde implanté un pilier de leur portail sur un bout de terrain communal. Mr le maire propose de ne pas revenir sur ces travaux mais de régulariser cette situation en cédant pour l'euro symbolique ces 2 m² maximum à condition que l'acheteur s'engage à prendre en charge tous les frais concernant cette affaire, soit les frais de division parcellaire et les frais notariés.

| | | |
|--------------------|----------------|---------------------|
| Ont voté pour : 13 | Abstention : 0 | Ont voté contre : 0 |
|--------------------|----------------|---------------------|

Vote des Comptes Financiers Uniques

Mr Henri AUGER, maire, ne pouvant pas participer au vote, quitte la séance.

Le vote a lieu sous la présidence de Mme Christiane VALAYER

Budget Principal

Fonctionnement 2024

| | |
|--|---------------------|
| Recettes | 881 103,81 |
| Dépenses | 645 314,01 |
| Résultat 2024 | + 235 789,80 |
| Reprise de l'excédent 2023 | 81 007,46 |
| Résultat Global 2024 (Excédent) | + 316 797,26 |

Investissement 2024

| | |
|--|---------------------|
| Recettes | 1 283 927,75 |
| Dépenses | 633 604,79 |
| Résultat 2023 | + 650 322,96 |
| Reprise du déficit 2023 | - 401 937,12 |
| Résultat global 2024 (Excédent) | + 248 385,84 |

| | | |
|---------------------------|-----------------------|----------------------------|
| Ont voté pour : 12 | Abstention : 0 | Ont voté contre : 0 |
|---------------------------|-----------------------|----------------------------|

Budget Annexe Bar-Restaurant

Fonctionnement 2024

| | |
|--|-------------------|
| Recettes | 6 117,27 |
| Dépenses | 1 531,50 |
| Résultat 2024 | + 4 585,77 |
| Reprise Excédent 2023 | - 34,18 |
| Résultat global 2024 (Excédent) | + 4 551,59 |

Investissement 2024

| | |
|---------------------------------------|--------------------|
| Recettes | 0,00 |
| Dépenses | 10 403,64 |
| Résultat 2024 | - 10 403,64 |
| Reprise Excédent 2023 | + 5 097,00 |
| Résultat Global 2024 (déficit) | - 5 306,64 |

| | | |
|---------------------------|-----------------------|----------------------------|
| Ont voté pour : 12 | Abstention : 0 | Ont voté contre : 0 |
|---------------------------|-----------------------|----------------------------|

Budget Annexe lotissement Fief du Pin

Fonctionnement 2024

| | |
|----------------------|--------------------|
| Recettes | 333 667,03 |
| Dépenses | 378 729,94 |
| Résultat 2024 | - 45 062,91 |

Investissement 2024

| | |
|-------------------------------|--------------------|
| Recettes | 373 605,94 |
| Dépenses | 312 668,83 |
| Résultat 2024 Excédent | + 60 937,11 |

Ont voté pour : 12

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Mr Henri AUGER revient pour la suite de la séance.

Il est procédé aux affectations de résultats.

Questions diverses :

- Un point est fait sur les commissions
- Un référent communal incendie et secours est nommé à l'unanimité : Mr Gérard CONNAN
- Point sur les 2 parcelles communales libres d'exploitation. Il est proposé de planter des arbres sur les bords de la parcelle AC 473 de Saint Denis du Pin et d'en accorder une partie pour exploitation à un agriculteur intéressé. Il n'y a par contre encore aucune proposition à ce jour concernant la parcelle B386 de Puymoreau
- La fin des travaux de la maison de La Fayolle est estimée à mi-mai.
- Nouveaux vestiaires du foot : les travaux vont commencer très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire
Henri AUGER



Secrétaire de séance
Jean-Luc LEAUD

